

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 24

Rubrik: Le P. Girard : précurseur de l'enseignement rationnel du dessin à l'école primaire [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

préventivement les réclamations des anciens actionnaires de la Société de Lesseps. Si les Français n'acceptent pas, ils risquent de tout perdre dans deux ans, et leur droit au canal et l'espoir de retrouver ces deux cents millions, qui représentent du reste à peine le sixième des sommes dépensées jadis.

Que l'accord se fasse et, possesseurs du Panama qu'ils fortifieront, les Etats-Unis seront maîtres de la route de la Chine et du Japon, tandis que l'Angleterre, la France, l'Europe regretteront de n'avoir pu s'entendre pour rester maîtresses de ce passage interocéanique.

(*A suivre.*)

F. ALEXIS, M. G.

LE P. GIRARD

Précurseur de l'enseignement rationnel du dessin à l'école primaire

(Suite et fin.)

Mode d'exécution

On doit s'attendre, que le dessin étant réglé pour les besoins publics, les parents seront plus disposés à y envoyer leurs enfants. Cependant, pour vaincre la nonchalance fribourgeoise, je propose d'incorporer de nouveau le dessin à l'enseignement général de l'école, et de faire d'une leçon volontaire une leçon d'obligation. On atteindra ainsi cette classe ouvrière qui s'est retirée jusqu'ici et qui, d'ailleurs, ne se refusait pas absolument sans raison au dessin de la figure. Il est triste de penser que l'école de dessin n'ait eu, pendant cinq ans, que 46 élèves en tout, la plupart étrangers à notre ville ou du moins appartenant à des parents aisés.

Comme le dessin que je propose se divise en dessin élémentaire et dessin appliqué, j'assigne le premier à la troisième classe de l'école française et à la troisième section de l'école allemande. Le dessin appliqué appartiendra à la quatrième classe française et à la quatrième section allemande ; en sorte que le cours ordinaire se fera en quatre années.

L'instruction se donnera, comme par le passé à l'école française. Il est naturel que le petit nombre suive le grand ; que la réunion se fasse au centre de la ville, et que l'on se rassemble dans les salles les plus spacieuses. On s'entendra, au reste, avec le R. Préfet de l'école allemande, pour fixer les heures de l'instruction, d'une manière convenable aux deux écoles.

On ne demande point d'augmentation de traitement pour les deux maîtres de dessin. Il suffira de continuer ce qui a été alloué, il y a cinq ans. On partagera l'honoraire. Le premier maître aura le plus petit lot dans le partage ; parce que les leçons seront moins nombreuses et qu'elles demandent moins de talent, d'application et de dépenses. Les émoluments du second seront plus forts, par la raison opposée. Il ne sera pas difficile d'établir la proportion.

La nouvelle école de dessin demandera quelques dépenses, notamment pour des modèles que nous n'avons pas. Nous n'avons guère

que la figure dans notre collection et il nous faut tant d'autres choses. Cependant, je ne solliciterai aucune avance de la part du Conseil de ville. Il faut que l'école elle-même fournisse à ses besoins ; elle peut le faire au moyen de la finance que paieront les élèves. Cette finance, minime jusqu'ici, à cause du petit nombre d'écoliers, va s'augmenter assez, pour que l'on y trouve toutes les ressources nécessaires. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'acheter tout à la fois, mais selon les besoins progressifs de l'école ; et il faudra avoir l'attention de procurer successivement les modèles des objets, dont la mode varie la forme : nos ouvriers doivent cheminer avec le temps.

Choix des maîtres

Je viens au dernier objet, au choix des maîtres de dessin. Celui qui nous quitte est un artiste distingué : il s'est fait un nom en Suisse par ses miniatures et il a mérité des prix. Deux choses, cependant, lui manquaient pour s'acquitter convenablement de la tâche qu'il avait à remplir à notre école. La première est la géométrie descriptive qu'il n'avait jamais apprise, et qui, utile au dessin de l'art, est l'unique fondement du dessin des arts. Les dessinateurs de la figure et du paysage ne connaissent point, d'ordinaire, ces éléments mathématiques, et plus ils réussissent dans leurs productions, plus ils méprisent les formes moins souples et plus modestes de l'architecture et des arts mécaniques. De là vient que le dessin de l'école n'a point produit les résultats que vous attendiez. Pour l'obtenir, il nous faut des maîtres formés tout exprès dans une école de géométrie.

La seconde chose qui manquait à M. Comte, c'est la démonstration ou l'art de l'instituteur, allié à la douceur de caractère et à la patience. Il est des savants dessinateurs qui exécutent à merveille, mais qui montrent très mal parce qu'ils manquent de principes élémentaires et de méthode. Auprès d'eux, quelques élèves poussés par leur instinct, leur génie et leur goût naturel font des progrès ; la masse reste en arrière, dans l'ignorance et le découragement. C'est ce que nous prouve l'expérience de cinq ans. Dans la nouvelle école de dessin, nous pouvons nous passer de dessinateurs distingués : que feraient-ils auprès de l'enfance, qui n'est qu'aux éléments ? Nous avons besoin de bons instituteurs qui prennent les élèves au point et à la ligne et sachent ensuite les conduire avec méthode, jusqu'aux bornes du dessin primaire. Viendront ensuite les leçons privées pour le très petit nombre d'enfants aisés, qui voudront s'amuser au dessin de l'art.

La difficulté de trouver au moment des maîtres comme il nous importe de les avoir, (si toutefois votre première intention ne doit pas rester un désir sans effet) m'a fait chercher un expédient, que je soumetts à votre sagesse. J'ai pensé que nos instituteurs pourraient, avec quelque application et quelques secours, se charger du nouveau dessin. Ils ont fait leurs preuves dans la manière de conduire l'enfance ; ils ont devant eux le calcul et les éléments de la géométrie, et quant à l'art de dessiner, l'un va faire revivre un talent qu'il avait ; l'autre a pris des leçons particulières de M. Comte, et attend votre décision, pour aller se former, à ses frais, chez M. Pergot, architecte du gouvernement de Vaud.

Vous aviez, Messieurs, adopté le concours pour la chaire de dessin. Je ne tenterai point de contrarier cette mesure ; j'ai dit à mes

maîtres, qu'ils devaient s'y préparer, et loin d'écartier la concurrence j'ai prévenu MM. Locher et Suter, que je vous proposais de ramener le dessin de l'école à son premier but, et qu'il fallait, en conséquence, penser à la géométrie descriptive, au dessin des arts mécaniques et à la démonstration.

Ces Messieurs ne m'accuseront point de partialité ; du moins ne le doivent-ils pas puisqu'ils sont avertis. Je ne vous cacherai pas, cependant, qu'il est de l'intérêt de l'école, que les instituteurs actuels réunissent le dessin à leur enseignement ; si toutefois ils sont trouvés capables de montrer encore cette partie. Un maître de dessin, qui n'est pas instituteur, est une espèce d'étranger à l'école, où il ne fait que passer quelques heures. Il se dispense aisément de la subordination ; les enfants ne se soumettent guère à son autorité ; il y a toujours des lacunes entre les leçons ; la régularité souffre, et pourtant elle est l'âme de toute bonne institution. D'un autre côté, si les instituteurs actuels vous ont donné quelque contentement, comme j'ai lieu de le croire, il faut penser au moyen de les retenir. Ils désirent sans doute de se rendre utiles dans l'éducation : mais il faut vivre, et leur traitement n'est guère en proportion avec ce que l'on exige d'eux. Leur poste est attachant et pénible, et il faut, au moins, qu'ils en retirent de quoi vivre honorablement ; autrement on ne pourra pas se promettre de les conserver. Nous aurons des maîtres de passage, et les bonnes traditions se perdront avec eux. L'intérêt que je mets à l'établissement m'a toujours fait désirer quelque augmentation dans les honoraires et je m'arrête avec plaisir à la pensée que la réunion du dessin me procurera ce que je n'ai pas espéré d'autre part. Deux instituteurs verront monter leur honoraire, et il ne me serait, peut-être, pas impossible de trouver, à l'école même, quelques ressources pour les deux autres.

Je vous ai mis, Messieurs, toutes mes pensées à découvert, et mes projets. Vous trouverez que je m'intéresse à mes collaborateurs ; je le dois et vous me blâmeriez justement si je ne cherchais pas à leur être utile plutôt qu'à d'autres. D'ailleurs, je ne sépare point l'école de ses instituteurs ; mais je tâche d'allier tous les intérêts, et mon but est de consolider et de perfectionner l'Institut, dont vous me confiez la direction. J'ambitionne de faire quelque bien à ma ville natale. Votre confiance m'en a fourni l'occasion et les moyens, et je m'en estime heureux.

Veuillez me faire connaître vos intentions sur l'objet de ce mémoire, et recevoir les assurances de ma considération la plus distinguée.

Fribourg, le 8 septembre 1812.

P. GRÉG. GIRARD.
Préfet de l'école française.

P.-S. — Je prie Messieurs les conseillers d'agréeer un exemplaire du Rapport officiel sur l'Institut de Pestalozzi. Ils y trouveront mes principes sur l'éducation.

Voilà le P. Girard qui, persuadé de l'utilité de l'enseignement du dessin, réclame une refonte complète et voudrait faire d'une leçon volontaire une leçon d'obligation. Mais à quelle condition ? A la condition que le dessin soit utile à tous les élèves des écoles primaires. Il doit contribuer, comme les autres exercices de l'école, au développement des facultés de

l'enfant ; il doit habituer l'ouvrier à faire son travail avec plus de facilité et de précision. Le P. Girard voit le vide qui reste ; il savait que notre langue est trop pauvre pour exprimer convenablement les impressions des sens, que souvent un petit dessin rend admirablement. Le mot parlé et écrit donne d'un objet sa représentation intrinsèque, tandis que le dessin donne la représentation extrinsèque. L'enfant, par le mot, n'a qu'une faible impression de la forme et de la couleur des objets, tandis que par le dessin il obtient l'expression concrète des constatations visuelles.

Je reviendrai une autre fois sur les exercices qui sont nécessaires pour l'éducation de la vue. Rien n'est plus facile que de noter les observations par un schéma ou par un petit croquis.

Le dessin est un langage écrit, le langage de la forme et de la couleur ; sa pédagogie doit être la même que celle de l'enseignement de la langue maternelle. C'est pourquoi le P. Girard demande que l'enseignement du dessin soit donné par l'instituteur qui, connaissant la bonne méthode et les principes pédagogiques, peut trouver la corrélation entre le dessin et la langue maternelle. Le P. Girard désire que le maître de dessin commence par la *démonstration*, car la démonstration sensible, expérimentale, est presque l'unique moyen d'ouvrir l'intelligence de l'enfant ; elle est donc indispensable au début de l'enseignement de la plupart des branches.

Combien sont justes les réclamations du P. Girard ! Et aujourd'hui, cent ans après, où en sommes-nous ?

C. SCHLÆPFER.

Rôle social de l'Instituteur

Le maître doit toujours être calme, égal, sans familiarité comme sans froideur. Sa conduite et sa vie doivent être pour l'élève une leçon vivante et permanente de morale. S'il remplit scrupuleusement tous ses devoirs de fils, d'époux, de père, de fonctionnaire, de citoyen, n'y a-t-il pas lieu de penser que les populations en recevront un salutaire exemple, et que les enfants agiront plus tard, au moins pour la plupart, comme ils auront vu agir l'instituteur ? Dans le siècle où nous sommes, on pardonne beaucoup à la fragilité humaine, mais on ne pardonne rien à l'instituteur, et c'est de toute justice, puisque l'avenir de la société est entre ses mains, puisque l'importance de la mission qui lui est confiée est au-dessus des plus hauts intérêts matériels. D'ailleurs, on est en droit d'exiger du maître une conduite entièrement conforme à son enseignement. Quant aux devoirs envers la société, l'instituteur sait qu'il doit